

Cote du document: EB 2020/129/R.25  
Point de l'ordre du 8 f)  
Date: 9 mars 2020  
Distribution: Publique  
Original: Anglais



Investing in rural people

## **Besoins de financement au titre du quarante et unième tirage sur les contributions des États membres en 2020**

### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Advit Nath**  
Directeur et Contrôleur  
Division de la comptabilité et du contrôle  
téléphone: +39 06 5459 2829  
courriel: a.nath@ifad.org

**Allegra Saitto**  
Cheffe  
de l'information financière et de l'activité  
fiduciaire institutionnelle  
téléphone: +39 06 5459 2405  
courriel: a.saitto@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle et  
relations avec les États  
membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-neuvième session  
Rome, 20-21 avril 2020

---

Pour: **Approbation**

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner les besoins de financement au titre du quarante et unième tirage sur les contributions des États membres, qui sera effectué en 2020, et à adopter la décision suivante:

Le Conseil d'administration, conformément à la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et à l'article V du Règlement financier du FIDA, approuve le deuxième tirage sur les contributions à la Onzième reconstitution des ressources en avril 2020 ou comme stipulé dans les instruments de contribution avec les États membres, afin de couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons de l'année 2020. Au cas où les besoins de décaissement de 2020 excéderaient le montant de ce tirage, l'écart sera couvert par le recours aux avoirs liquides du Fonds. Le Conseil d'administration autorise le Président à agir en conséquence.

## Besoins de financement au titre du quarante et unième tirage sur les contributions des États membres en 2020

1. Le niveau de tirage sur les contributions des États membres pour 2020 proposé dans le présent document a été établi sur la base des décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2020.
2. La section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA définit les dispositions à respecter en matière de tirage. À sa soixante et onzième session, tenue en décembre 2000, le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant d'effectuer des tirages à hauteur de 100% sur les contributions des États membres pour faire face aux besoins de décaissement. Les États membres ont la latitude de passer des arrangements individuels concernant les échéanciers d'encaissement des appels de tirage. Il était convenu que ces dispositions spéciales ne devraient pas avoir d'effets préjudiciables sur le financement des opérations du Fonds, et qu'elles resteraient en vigueur jusqu'à ce que des modifications leur soient apportées, si nécessaire, dans le contexte d'une reconstitution des ressources, ou jusqu'à épuisement des ressources appelables.
3. Les liquidités nécessaires pour faire face aux décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2020 sont estimés à 924,6 millions d'USD. Conformément à la pratique habituelle, ce besoin de liquidité sera satisfait par le recours aux avoirs liquides du Fonds, l'encaissement de contributions, le produit des placements et les rentrées de prêts. Le tirage de 2020 actuellement appelé correspond à la deuxième tranche des contributions non conditionnelles relevant de la résolution relative à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Sur la base du niveau des instruments de contribution et des paiements reçus à la fin décembre 2019, le tirage atteint environ 163,4 millions d'USD. Il convient de noter que les soldes ci-dessus sont conformes aux projections contenues dans le document EB 2019/128/R.37 "Ressources disponibles pour engagement" présenté à la cent vingt-huitième session du Conseil d'administration, en décembre 2019 (par souci de commodité, on trouvera quelques précisions à l'annexe II). Ce chiffre est appelé à évoluer à mesure que les États membres effectueront des versements au cours de l'année 2020. Pour combler l'écart entre les besoins de décaissement prévus et les fonds disponibles à la suite de ce tirage, il faudra recourir aux autres sources de financement, telles que mentionnées ci-dessus.
4. Information on estimated future disbursements and expected drawdowns based on the current level of pledges for IFAD11 is provided in annex I.

**Voie à suivre**

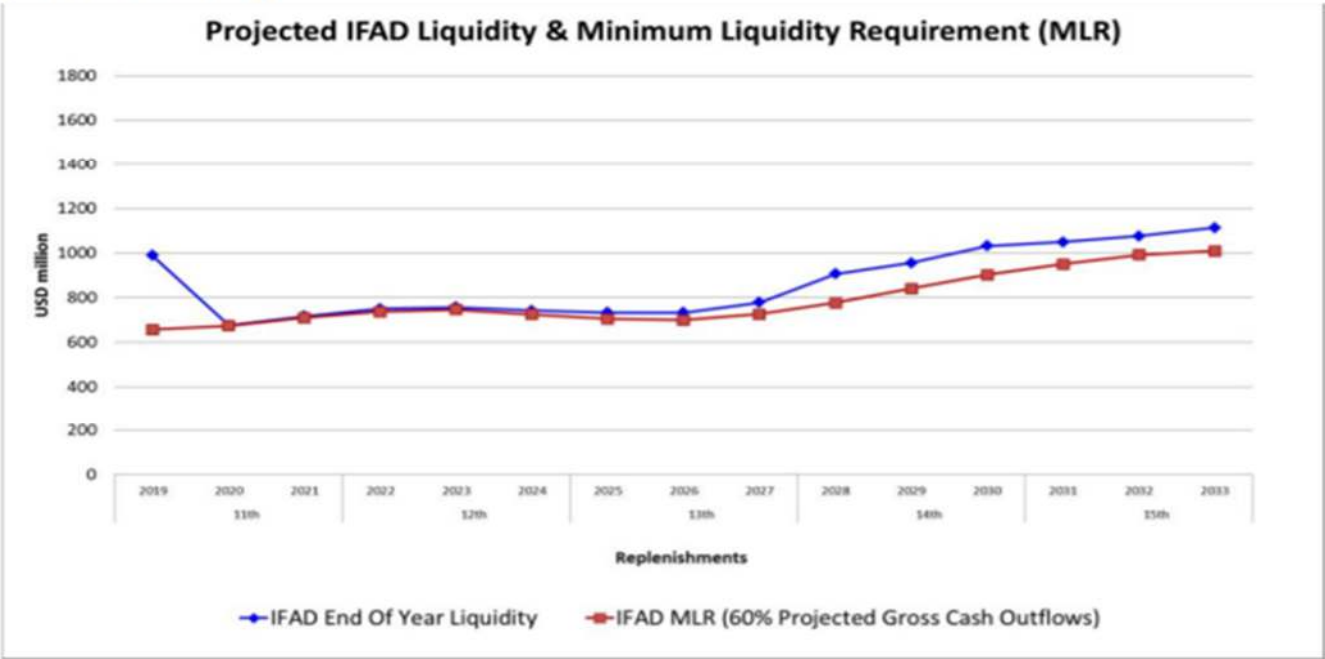
5. The drawdown practice was established under the Agreement Establishing IFAD (article 4, section 5(c)), and detailed in the Financial Regulations of IFAD (regulation V), to provide for a proportionate level of encashment of contributions among Member States to ensure liquidity to meet disbursement needs.
6. To date, the Executive Board has been called upon each year to approve the drawdown (contribution encashment) to meet disbursement needs.
7. The Board's approval was particularly relevant in years in which the replenishment contributions received exceeded the needs of the programme of loans and grants and disbursements, and in years in which IFAD drew down contribution balances in order to meet its disbursement needs.
8. Given the increase in IFAD disbursements in recent years, encashment should be aligned to the ceiling specified in the relevant replenishment resolution. It is no longer necessary to encash contributions based on a different drawdown schedule. This practice would also be aligned with IFAD's new financial architecture.
9. It should be noted that each replenishment resolution clearly sets out Member States' payments of contributions and encashment of promissory notes or similar obligations (see Governing Council resolution 203/XLI on the Eleventh Replenishment of IFAD's Resources, section VI).
10. It is therefore recommended that, from IFAD12 onwards, contribution encashments be based on the payment clauses of replenishment resolutions.

**Estimations relatives aux tirages futurs au mardi 31 décembre 2019**  
(en millions d'USD)

	<i>Prévisions 2020</i>	<i>Prévisions 2021</i>
<b>Tirages de l'année</b>		
FIDA11	35%	35%
<b>Tirages cumulés, en pourcentage, au 31 décembre</b>		
FIDA11	65%	100%
<b>Sur la base de:</b>		
A. Décaissements projetés *	924,6	973,5
B. Décaissements effectifs	-	-
C. Écart (B - A)	-	-
<b>Valeur actuelle des contributions des États membres</b>		
<b>FIDA11</b>		
Annonces de contribution reçues au 31 décembre 2019	1 043,8	-
Instruments de contribution reçus au 31 décembre 2019 <i>a</i>	956,0	-
Versements reçus au 31 décembre 2019 <i>b</i>	489,1	-
Amount 2020 drawdown <i>(a-b)*35%</i>	163,4	-

<sup>a</sup> Ces estimations sont fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 2019. Le montant des décaissements projetés tient compte du rythme de décaissement habituel du portefeuille de prêts et dons.

Chart 1  
**IFAD cash flows and liquidity**  
 (Millions of United States dollars)



\* The key assumptions driving these figures are: weighted average loan disbursement profiles of between 5 and 6 years; administrative expenses growing at 1.7 per cent in 2019 and subsequently at 1 per cent; and an investment portfolio rate of return equal to the weighted average of forward curves of Euribor, GBP Libor, USD Libor, JPY Libor and CNH Libor adjusted by a conservative -20 basis points factor. Weights are the current currency composition of the net asset value of the investment portfolio; an encashment profile of Members' replenishment contributions over 6 years, based on the historical trend. IFAD11 contributions are assumed to be US\$990 million, which includes the pledged level of contribution for IFAD11 to date and pledges for which an instrument of contribution is likely to be received before the end of 2019. Subsequent replenishment amounts and levels of PoLG are assumed to grow at 1 per cent. Loans and grants disbursements reflect historical data and management strategies.

EB 2019/128/R.37

EB 2020/129/R.25